

Compte-rendu du Conseil Municipal
Du 14 Mars 2019
Tenu à la Mairie à 20h30

Présents : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Mélusine PILLOUD, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Nathalie VERNUS-PROST *formant la majorité des membres en exercice*

Excusés : Thierry CHABANON, Eric DE CLAVIERE, Gérard SZYNDRALEWIEZ (donne pouvoir à Didier REY)

Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne ROLLET

Le compte-rendu du 9 janvier est approuvé et validé par l'ensemble des conseillers.

Puis, selon l'ordre du jour :

I/ Approbation du compte administratif

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de, Monsieur Michel AUBRUN, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses /déficits	Recettes /excédents	Dépenses /déficits	Recettes /excédents	Dépenses /déficits	Recettes /excédents
résultats reportés		11 178.63		114 512.66		125 691.29
opérations exercice	146 720.17	147 765.36	443 732.80	480 783.22	590 452,97	628 548,58
totaux	146 720.17	158 943.99	443 732.80	595 295.88	590 452,97	754 239,87
résultats de clôture		12 223.82		151 563.08		163 786,90
reste à réaliser	74 153,81	19 840,00			74 153,81	19 840,00
totaux cumulés	74 153,81	32 063,82		151 563,08	74 153,81	183 626,90
résultats définitifs	42 089,99			151 563,08		109 473,09

Il constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Conformément à l'article L 2241-1 du code Général des Collectivités territoriales approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête par 12 voix les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

II/ Approbation du compte de gestion 2017 du receveur municipal

Le Conseil Municipal, après présentation du budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III/ Affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir voté le compte administratif 2018 du budget communal se détaillant ainsi

Section de fonctionnement	Réalisé	
Dépenses	443 732.80 €	
Recettes	480 783.22 €	
Résultat de Fonctionnement	+ 37 050.42 €	
Report exercice 2017	114 512.66 €	
Résultat Clôture Fonctionnement 2018	+151 563.08 €	
Section d'investissement	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	146 720.17 €	74 153.81 €
Recettes	147 765.36 €	19 840.00 €
Résultat d'Investissement	+ 1 045.19 €	- 54 313.81 €
Report exercice 2017	11 178.63 €	
Résultat Clôture Investissement 2018	+ 12 223.82 €	
Résultat de Clôture TOTAL 2018	+ 163 786.90€	

Celui-ci a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil qui a ensuite procédé à l'affectation des résultats, à savoir :

1 / Affectation au **compte 1068** du BP 2019 la somme de 54 313.81 € - 12 223.82 € = **42 089.99 €**

2 / Report au **compte 002** du BP 2019 : 151 563.08 – 42 089.99 € = **109 473.09 €** (Recettes de fonctionnement)

3 / Report au **compte 001** du BP 2019 : **12 223.82 €** (Recettes d'Investissement)

IV/ Autorisation de demandes de subventions

Monsieur le Maire explique que deux demandes de subventions au titre de la DETR 2019 sont à faire concernant :

1 – l'agrandissement du columbarium

Il est proposé l'acquisition d'un monument composé de 12 cases pour un montant de 2660.00 HT soit 3152,00 TTC (SARL Cimtéa). Le montant de la subvention peut aller jusqu'à 50 % du montant HT.

2 – La rénovation des toitures de la Mairie (Sou des écoles) et de la salle polyvalente

Le montant de ces travaux s'élève à 835 € HT pour la mairie et 627.80 HT pour la salle polyvalente soit un total de 1462.80 € HT et de 1609.08 TTC (SARL COTTEY FRERES). Le montant de la subvention peut aller jusqu'à 50 % du montant HT.

Ces sommes seront prévues au budget 2019.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à faire ces demandes de subventions et à signer tout document ce rapportant à ces travaux.

VI/ Rapport des commissions

Cadre et qualité de vie

Madame Nathalie VERNUS-PROST nous informe que le nombre de dossiers d'urbanisme à traiter est toujours aussi important. Les échanges avec le service urbanisme de la Communauté de communes, pas toujours très clairs, restent à améliorer.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU informe que :

- les bénévoles de la bibliothèque continuent leurs formations.
- le spectacle 1^{ère} page aura lieu le 11/05/2019 à la salle de garderie à 11h00
- le 8 mars a eu lieu une réunion avec Alec 01 concernant le prêt de la mallette Thermokit. Cinq personnes l'ont déjà réservée. Il reste des places vacantes.
- la préparation et l'organisation du Maif Tour se sont révélées beaucoup plus compliquées que prévu et ce malgré une prise en charge anticipée du dossier.

Gestion du Territoire

Monsieur Didier REY :

- liste de façon exhaustive les travaux et acquisitions à prévoir sur 2019. Cette liste sera définie plus précisément lors du vote du budget primitif 2019.
- nous informe qu'une demande de subvention a été déposée auprès de la CCVSC pour l'aire de co-voiturage et coin pique-nique.
- nous explique que des travaux de drainage concernant un problème d'écoulement des eaux pluviales chez un administré sont en cours d'étude par le cabinet Réalité.

V/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Val de Saône Centre a décidé de résilier le contrat de maintenance des panneaux lumineux signé le 1^{er} juillet 2015 avec la société Charvet Industries et la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne à compter du 30 juin 2019. Un devis leur a été demandé. Le montant annuel de la maintenance s'élève à 740 € HT. Ce point sera étudié ultérieurement.

Monsieur Lionel GENTIT demande à ce que le SMIDOM soit contacté pour venir nettoyer le point apport volontaire.

Madame Jocelyne ROLLET demande si une date a été fixée pour le nettoyage de printemps. Il est décidé que cet évènement aura lieu le 27 avril 2019 de 9h à 12h. Madame Nathalie VERNUS-PROST demande s'il serait possible de mobiliser les écoles à des fins pédagogiques.

Madame Mélusine PILLOUD demande si la plaque d'égout située sur le chemin d'accès au local communal peut être fixée.

La date du prochain conseil est fixée au 11 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 22h40.

Le Maire,

Jean-Pierre CHAMPION